

**CONCOURS INTERNE D'INGENIEUR D'ETUDES DE CLASSE NORMALE  
DU MINISTERE DE LA CULTURE, SESSION 2025**

**RAPPORT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**

Le rapport d'aptitude professionnelle doit être établi avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique et se décliner en fonction des 5 items suivants :

**Appréciation sur le parcours professionnel de l'agent :**

**Appréciation sur les activités actuelles de l'agent et l'étendue de ses missions et de ses responsabilités :**

**Appréciation de la contribution de l'agent à l'activité du service, du laboratoire ou de toute autre structure :**

**Appréciation sur l'aptitude de l'agent : capacités d'adaptation à l'environnement, capacité au dialogue avec les partenaires :**

**Appréciation générale :**

Vu et pris connaissance le : \_\_\_\_\_

Signature de l'agent :

Signature du supérieur-hiérarchique de l'agent